

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2022

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 juin 2022**

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 02

Responsable de service : Marie GARDIENNET

*Aytres*

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, M. Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à M. Alain MORLIER)  
Dominique GAUDIN, (donne procuration à M. Jean LORAND)  
Mme Rita RIO, (donne procuration à M. Tony LOISEL)  
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)  
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUERE)

Secrétaire de séance : Camille LAGRANGE

Date de convocation .....	22/06/2022
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**02. Décision modificative n° 1 - Budget Principal Mairie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-11, L 2311-3 et R 2311-9,

Vu la délibération n°10 du 31 mars 2022 adoptant le Budget Primitif (BP) principal 2022 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement,

Considérant la maquette simplifiée annexée à la note de synthèse,

Considérant la maquette officielle annexée à la note de synthèse,

Considérant que seule la maquette officielle est jointe à la délibération,

Considérant l'information sur cette affaire communiquée en commission affaires générales et moyens généraux du 17 mai 2022 ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

21 voix Pour,

8 abstentions (H. RATA, Y. GENONET, H. DE SAINT DO, J. DESSED, B. ELISE, A. LATREUILLE, L. TEIXEIRA, J. GAREL)

Adopte la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif principal 2022 de la commune, comme exposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

*Annexe 2 : maquette simplifiée*

*Annexe à consulter au secrétariat du Maire ou sur place le jour de la séance : maquette officielle*



Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,  
Maire